Braccio, Nadia

De: Angelo Testaguzza [angelo.testa@remax-quebec.com]

Envoyé: 30 novembre 2016 11:20

À: Greffe

Cc: Me. Andrew George Objet: Sans préjudice

A qui de droit,

Il n'est nullement question que nous acceptions les frais éventuels de \$5 dollars par mois d'autant plus que nous sommes sur un mode de versement égaux avec révision annuelle sur mon compteur électromécanique.

J'ai un réservoir de propane ainsi qu'une thermopompe depuis 2009 , raison pour laquelle un compteur mécanique est valable dans cette situation.

Je veux vous remerciées de bien vouloir comprendre le problème

Merci Angelo Testaguzza 140 des Violettes Adstock,Quebec GON 150

Envoyé de mon iPhone